

Plan de mobilisation des parties prenantes

Date
02/13/2021

Subvention du CEPF 111556

Bénéficiaire Association Nationale de Développement Durable et de Conservation de la Vie Sauvage ANDDCVS

Intitulé du projet : Sea Djerba Up

Lieu du projet : Jelij Dhahar - Mellita - Houmt Souk - Djerba-Medenine - Tunisie

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire : Association Nationale de Développement Durable et de Conservation de la Vie Sauvage "ANDDCVS"
2. Intitulé de la subvention Sea Djerba Up
3. Numéro de subvention, 111556
4. Montant de la subvention (en USD) 149182,52
5. Dates proposées pour la subvention 3/1/2020 – 5/31/2020
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé, Tunisie
7. Date de préparation de ce document, 02/02/2021
8. **Introduction:** Cette section devra décrire brièvement le projet, notamment les éléments de conception et les problèmes sociaux et environnementaux potentiels. Lorsque cela est possible, inclure des cartes du site du projet et de ses environs.

Le projet Sea Djerba Up est un projet qui tente de préserver les pratiques de pêche artisanale respectueuse de la biodiversité marine grâce à un écotourisme marin alternatif dans un site stratégique pilote qui est celui du nord-ouest de l'île de Djerba qui s'étend sur 6km de Côté et couvre 1100 hectares de zone marine incluant Zrayeb et herbiers de posidonie.

À cet égard, l'écotourisme offre de réelles potentialités que ces pêcheurs peuvent exploiter profitant des atouts de leurs pêcheries artisanales et de leur attrait paysager (pêcheries fixes traditionnelles, barques (felouques) à voile latine, gargoulettes de pêche au poulpe, etc.). La participation aux opérations de pêche dans les pêcheries artisanales, la collecte des gargoulettes à poulpe, l'entretien des pêcheries fixes et la dégustation des produits de la pêche, l'observation ornithologique, et la photographie sous-marine dans les Zrayeb et des espèces y vivants seront très appréciés par les touristes locaux et internationaux qui apporteront ainsi un revenu supplémentaire à la pêche artisanale. Ceci va contribuer à préserver cette activité de pêche artisanale, très utile pour la conservation de la biodiversité marine des rivages de l'île de Djerba. Ceci permettra aussi d'intéresser les jeunes à cette activité et d'éviter donc la disparition d'un savoir-faire traditionnel local d'usage rationnel de la biodiversité acquis à travers les générations.

Les actions du projet à Djerba serviront d'exemples pour promouvoir de telles approches dans plusieurs autres zones du pays où la sauvegarde des pratiques de pêche traditionnelles pourra contribuer à préserver la biodiversité marine.

Compte tenu de tous ces éléments il est nécessaire d'adopter une approche innovante et intégrée. Le projet s'articule autour d'activités qui intègrent aussi bien les aspects environnementaux sociaux, culturels et politiques.

- Le côté pratique de la conservation à travers la promotion des « Zrayeb » qui semble en déperdition et en les complétant par des activités écotouristiques alternatives afin de combler le manque à gagner par la pêche artisanale qui ne permet plus aux pêcheurs de subvenir à leurs besoins et qui sensibilise au même temps, les touristes à la préservation de la biodiversité marine. De même, le projet mettra en avant le travail artisanal des femmes comme la préparation des Mets typiques à base des produits pêchés.

- Que le côté théorique pourtant indispensable, celui du renforcement du cadre légal de l'écotourisme marin qui est quasi inexistant et présente plusieurs défaillances. Ce cadre est indispensable à la préservation de la pêche artisanale pour permettre la combinaison de ces pratiques avec d'autres écotouristiques.

Le cas de l'île de Djerba est un projet pilote qui permettra de faire évoluer le cadre juridique en faveur des pêcheurs artisanaux dans d'autres régions du pays. Il s'agit d'une réelle opportunité pour

déclencher le changement de la politique nationale qui reste en déphasage avec les besoins du secteur.

L'exécution du projet se fait grâce à un consortium de 3 associations tunisiennes l'ANDDCVS, l'AC2D et l'AJEM. Grâce à un travail collaboratif et plusieurs consultations les 3 associations se sont mises d'accord sur l'exécution de ce projet car elles sont convaincues de l'importance de l'impact escompté du projet Sea Djerba Up.

Par ailleurs cette même technique pratiquée aussi à l'archipel de Kerkennah et nommée localement "Charfia" a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO, pratiquée de manière durable et contribuant à la valorisation du paysage naturel de l'île.

Localisation de la zone du projet Sea Djerba Up 111556





Fond de carte : extrait Google Earth

9. **Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:** Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissez les détails suivants:
- Type d'informations communiquées, sous quelle forme (par ex. oralement, brochure, rapports, posters, radio, etc.) et mode de diffusion;
L'ANDDCVS a déjà contacté oralement le laboratoire des ressources halieutiques de l'INAT pour lui présenter le projet et son concept. Ledit laboratoire a manifesté son intérêt pour le projet et sa disposition pour un partenariat une fois le projet est accepté définitivement : **Date du contact deuxième semaine de décembre 2020**
L'AJEM a contacté la représentation régionale de l'Agence de Protection et d'aménagement du Territoire (APAL), gestionnaire de du Domaine Maritime Public (DPM), pour l'informer du projet et ses diverses composantes. Il est pertinent de rappeler ici que l'AJEM est une association locale du secteur de Mellita- Djerba (zone du projet) et dont les activités principales sont basées sur le milieu marin. **Date du contact : première semaine de décembre 2020**
Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement MALE a été informé du projet et a manifesté son acceptabilité et a assuré de sa disposition de fournir les documents nécessaires et de faciliter les procédures liées à la mise en place du projet et entrant dans ses prérogatives. **Date du contact : 18 Décembre 2020**
 - Les lieux et dates des éventuelles réunions réalisées à ce jour;
La réunion avec l'APAL Djerba a eu lieu au courant de la première semaine de décembre dans le siège de l'APAL
Le contact du laboratoire des ressources halieutiques de l'INAT a été fait par téléphone
Le MALE a été contacté le 18 décembre 2020.
 - Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés;
L'association "Le pêcheur " basé à Zarzis a été consultée pour cerner plus les problèmes des pêcheurs de la région et l'utilisation des Zrayeb dans la région.

Quelques pêcheurs de la zone du projet ont été consultés

L'AC2D de son côté a contacté ses partenaires associatifs du projet "Djerba Up" pour leur présenter le projet et leur annoncer une nouvelle collaboration centrée sur la préservation de la biodiversité marine dans la zone du projet à travers l'écotourisme et la préservation de la technique des Zrayeb

Le bureau d'étude OKIANOS a été consulté par téléphone pour discuter de la pertinence du plaidoyer.

- Les principales questions abordées et les principaux problèmes soulevés;
Le premier sujet qui a été mis en avant par les trois associations et leurs futurs partenaires est l'importance de la pérennisation des Zrayeb comme technique de pêche responsable.
Avec l'APAL, la composante de la Blue cabane mobile a été abordée et il était convenu de soumettre les demandes d'autorisations dès le début du projet pour avoir une réponse dans les délais.
Le laboratoire des ressources halieutiques de l'INAT a apprécié l'initiative du projet notamment que ces Zrayeb contribuent largement à la préservation de l'herbier de posidonie et a exprimé son intérêt d'établir un partenariat de collaboration avec les porteurs du projet.
Les pêcheurs ont été consultés pour soulever les problèmes rencontrés quant à l'exploitation des Zrayeb
- La réponse du bénéficiaire aux questions abordées, notamment d'éventuels engagements ou actions de suivi;
Les problèmes soulevés par les pêcheurs sont la diminution de la production halieutique et de la rentabilité des Zrayeb. Les pêcheurs consultés ont manifesté leur intérêt pour le projet et ont assuré leur collaboration future dans le projet.
- Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.

10. Parties prenantes du projet: Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui:

- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes; et
- Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).
- Le Ministère des affaires locales et de l'environnement MALE. : Ce ministère est surtout chargé : -« d'œuvrer à la consécration et à la généralisation du concept de développement durable et à son introduction dans les politiques économiques et sociales générales et sectorielles, ainsi que dans les méthodes de planification et de gestion des ressources naturelles.
- L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral APAL en concertation avec les intervenants dans le domaine public maritime et conformément à la législation en vigueur, applique la politique de l'État afin de protéger le littoral contre les empiètements et les occupations illicites.
En Tunisie, L'APAL est le gestionnaire du Domaine Public Maritime (DPM). Elle est appelée encore à bien gérer ce territoire, notamment en ce qui concerne son aménagement et son équipement, en donnant son approbation à tout projet avant son exécution sur le littoral, et veille par la suite

au suivi et au contrôle des opérations d'aménagement et de protection. Parmi ses missions aussi, l'élaboration d'études d'expertise et de recherches relatives à la protection du littoral et à la mise en valeur, la réhabilitation et la gestion des zones littorales naturelles et les zones sensibles. Les activités du terrain du projet Sea Djerba Up interviennent sur le DPM, ainsi l'APAL a un rôle prépondérant dans le projet en tant que partenaire clé dans le suivi des écosystèmes marins et délivrant aussi les autorisations nécessaires pour certaines activités comme celle de l'installation de la Blue cabane.

- Le Commissariat Régional de Développement Agricole Medenine CRDA: Le CRDA représente localement les différentes directions relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques. Dans le projet Sea Djerba Up, il serait question d'appuyer les connaissances des pêcheurs impliqués en matière de technique de pêche fixe, dans ce contexte, l'Agence de vulgarisation et de la formation agricole (AVFA) représentée régionalement par le CRDA pourrait jouer un rôle d'assistance.
- La Municipalité de Houmt Souk : la municipalité est présidée par un conseil municipal dont les membres sont élus. Outre ses responsabilités administratives, financières, économiques et sociales, la municipalité intervient aussi dans l'aménagement urbain, l'hygiène et la protection de l'environnement et les actions volontaristes. La municipalité de Houmt Souk poursuit ses efforts pour faire face aux infractions survenant sur le DPM (construction anarchique et sur fréquentation du milieu)
- Le Commissariat Régional du Tourisme Djerba, CRT : Le CRT est chargé d'exécuter la politique du Ministère du tourisme au niveau régional. Le CRT étant un acteur clé du tourisme sur le plan régional, il participera au projet notamment dans la promotion du circuit tant au niveau local qu'au niveau national en relayant le projet auprès de l'administration centrale.
- L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, UTAPHoumt Souk : Le rôle de l'UTAP est de contribuer à accroître l'efficacité des agriculteurs et des marins-pêcheurs dans les affaires publiques.
- Le Groupement de développement -Houmt-Essouk: Il a été créé en 2014, son siège est le port de pêche de Houmt-Essouk avec 85 pêcheurs adhérents. Il a pour objectifs la protection des ressources halieutiques, la lutte contre la pêche anarchique, l'encadrement des pêcheurs et le développement des activités de pêche dans la région. Sa zone d'action se trouve sur les côtes nord de l'île (de Ras Rmal à Sidi Jemmour). Ce groupement interviendra dans le repérage des pêcheurs et dans la facilitation du contact notamment en début du projet. L'UTAP et le Groupement de développement serviront de référence pour repérer les pêcheurs pratiquants la pêche artisanale et notamment ceux possédant des Zrayeb. Ils seront aussi l'intermédiaire dans le mécanisme de doléance.
- Fédération Régionale des Agences de Voyage FRAV: La FRAV est le bureau régional qui représente la FTAV par des membres élus, depuis 2012, dans une démarche de décentralisation et de proximité. Ceci afin de faciliter l'échange et la collaboration entre la corporation et ses adhérents à l'intérieur du pays. La FRAV aidera dans la promotion du circuit et sa dissémination auprès de ses adhérents
- L'Institut National d'Agronomie de Tunisie avec le laboratoire des ressources halieutiques L'INAT, le laboratoire prendra part dans le côté scientifique du projet, en effet, pour faire l'inventaire des potentialités naturelles écotouristiques du site, il est essentiel d'avoir recours à un apport scientifique en matière de richesse halieutique du site.
- Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées CAR-ASP, Accueilli en Tunisie depuis sa création en 1985, le Centre d'activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a été mis en place par les parties contractantes à la convention de Barcelone

et à ses protocoles. Cette convention a pour but d'assister les pays méditerranéens à appliquer le protocole concernant les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique dans la Méditerranée. Pour le projet, le CAR/ASP interviendra dans l'établissement de l'état des lieux aussi bien sur le plan juridique que sur le plan écosystème en fournissant la documentation dont il dispose.

- Diverses associations et ONG étaient membres des CCC créés dans le cadre du projet de l'AC2D "Djerba Up", les associations membres du CCC de Houmt Souk créés autour de la zone Ramsar "Ras Rmal" ont des activités qui s'étendent sur tout le littoral faisant partie de la municipalité de Houmt Souk. A ce titre, elles feront partie de la plateforme de communication et de concertation sur le projet avec les autres partenaires.

11. **Programme de mobilisation des parties prenantes:** Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Journaux, posters, radio, télévision
- Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
- Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.

-Les informations qui vont être circulées sont principalement des informations sur l'avancement du projet, sur les différents événements organisés ainsi qu'une sensibilisation sur la pertinence de la technique des Zrayeb pour la conservation des écosystèmes ainsi que la plus-value de l'écotourisme marin et du pescatourisme dans la localité. (faute de frappe corrigée)

- Pour les ateliers et autres événements, des dépliants et des posters vont être utilisés.

-Le film qui sera produit servira aussi à la mobilisation des différentes parties prenantes.

- Pour communiquer avec le grand public localement, la radio locale Ulysse Fm ainsi que les pages d'info comme Djerba Scoop ou Menninx vont être sollicitées pour diffuser l'information et communiquer sur les événements sur le plan régional, Les Télévisions et la Radios Nationales et privées vont être sollicitées pour communiquer sur le projet. Ces tâches seront confiées au responsable de communication qui assurera surtout la communication médiatique sur le plaidoyer.

- Le responsable communication sera recruté aussi pour garantir la diffusion du projet notamment sur les réseaux sociaux et les médias écrits au niveau local et national.

-Eventuellement de mettre des photos sur les richesses de zone du projet produites dans l'aéroport international Djerba Zarzis pour attirer les touristes.

12. **Méthodes de consultation:** Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible par exemple:

- Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;
- Méthodes participatives et
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

-Pour le lancement du projet, une approche de communication de proximité va être adoptée pour informer toutes les parties prenantes concernées par le projet. Pour ce faire, des entretiens de des réunions vont être organisés tant au niveau local qu'au niveau national.

- De même des focus groupes seront organisés notamment avec les pêcheurs pour les consulter et garantir une sensibilisation de proximité et s'assurer de leur implication dans le processus du projet
- Une fois le projet lancé, les ateliers programmés serviront pour communiquer avec les parties prenantes
- Suite au lancement du projet, une plateforme digitale de communication regroupant les parties prenantes du projet sera lancée, de même un comité de conservation communautaire CCC regroupant les pêcheurs consultés sera créé.
- Au cours du projet, quatre ateliers locaux et un atelier national (pour le plaidoyer) vont être organisés pour communiquer et informer sur le projet
- Une fois constitués, le CCC est un vecteur de mobilisation des différentes communautés affectées et concernées par le projet
- Plusieurs réunions seront tenues au niveau national pour assurer la mobilisation des diverses parties prenantes pour le plaidoyer
- Des réunions régulières avec les membres du CCC vont être tenues pour échanger de l'évolution du projet
- A chaque fois qu'il est nécessaire, des réunions avec l'administration publique seront organisées

13. **Autres activités de mobilisation:** Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfices, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.

- Les sessions d'éducation environnementale organisées dans trois collèges de Houmt Souk vont initier les enfants à la conservation des Zrayeb et de la biodiversité. Ces enfants seront un vecteur de communication pour relayer l'importance de l'écosystème
- Des campagnes de sensibilisation quant à l'importance des Zrayeb et de leur écosystèmes seront organisées auprès des pêcheurs et des vacanciers
- Le test du circuit écotouristique engagera les agences de voyages ainsi que les médias locaux
- Le Blue cabanemobile qui sera installée jouera le rôle d'un point d'appel. A ce titre, une installation nouvelle avec un panneau signalétique attirera l'attention des touristes et des locaux ainsi que les élèves et les étudiants qui viendront s'informer, ainsi, ils seront sensibilisés et informés du projet et des activités écotouristiques instaurés dans son cadre et de l'importance de la préservation des Zrayeb et de la biodiversité marine.
- Le film qui sera produit mobilisera aussi les différents participants aux ateliers

14. **Calendrier:** Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.

- Trois réunions périodiques avec les CCC seront tenues pour faire le point sur l'avancée du projet et évaluer le degré d'implication des différentes parties prenantes.
- Les divers ateliers seront aussi une opportunité pour communiquer et assurer la mobilisation des diverses parties prenantes.

-Les sessions de formation étalées dans le temps assureront le réseautage et l'échange entre les différents bénéficiaires et parties prenantes

-Le plaidoyer sera une opportunité de converger les efforts de mobilisation notamment au niveau national

Mécanisme	Organisations	Responsable	Période
Atelier de lancement	Toutes les parties prenantes	L'ANDDCVS, L'AC2D et l'AJEM	De 3/1/2021 à 3/31/2021
Enquête pour identifier les pêcheurs et les artisans ainsi que les potentialités écotouristiques	Les pêcheurs et les artisans et artisanes et toutes personnes susceptibles d'intervenir dans les activités écotouristiques	L'AC2D	De 3/15/2021 à 05/15/2021
Réunions avec les parlementaires, le secrétariat général aux affaires de la mer, etc.	Les parlementaires et le SG aux affaires de la mer	L'ANDDCVS	De 4/1/2021 à - 3/31/2022
Atelier un atelier de travail sur l'importance de la gestion des ressources naturelles dans le site de travail pour 25 usagers du site	les OSC locales, les pêcheurs, les artisans et artisanes, la communauté locale	L'AC2D	De 06/01/2021 à 07/30/2021
Création du CCC	, les pêcheurs, les artisans et artisanes, la communauté locale (les usagers du site	L'AC2D	De 06/01/2021 à 07/30/2021
Sensibilisation des touristes et des vacanciers (3 sessions) - Organisation des tables de dégustations	Vacanciers touristes communauté locale	L'AJEM	De 06/01/2021 à 09/30/2021
Inventaire des Pinna nobilis et la posidonie avec les membres du CCC	Les membres du CCC	L'AJEM	De 07/01/2021 à 09/30/2021
Session de formation en premiers secours, santé et sûreté	Les pêcheurs des Zrayeb, les artisans et artisanes en relation avec les Zrayeb	L'AJEM	De 08/01/2021 à 8/31/2021
Journée de sensibilisation auprès de 50 pêcheurs	50 pêcheurs	L'AJEM	De 08/01/2021 à 09/30/2021
Trois sessions de renforcement de capacité des membres des CCC sur la biodiversité marine, l'ornithologie, l'entrepreneuriat social	Les pêcheurs des Zrayeb, les artisans et artisanes en relation avec les Zrayeb	L'AC2D	De 9/1/2021 à 12/31/2021
Atelier pour initier les membre de CCC au protocole de suivi de la biodiversité (posidonie, P. nobilis, Caretta caretta)	Les membres du CCC	L'AJEM	De 10/01/2021 à 11/15/2021

Organisation d'une session d'éducation environnementale dans trois collèges à Houmt Souk	3 collèges de Houmt Souk	L'AJEM	De 10/01/2021 à 11/30/2021
Atelier plaidoyer local	Les institutions publiques, les OSC locales, les pêcheurs, les artisans et artisanes, la communauté locale	L'ANDDCVS	De 11/01/2021 à 11/30/2021
inventaire ornithologique avec les participants aux formations de renforcement de capacités (25 usagers)	Les membres du CCC (Les guides locaux agréés et les pêcheurs et les artisan(e)s des Zrayebs)	L'AC2D	De 12/01/2021 à 12/31/2021
Test du circuit écotouristique	Les agences de voyages et la FRAV	L'AC2D	De 04/01/2022 à 4/30/2022
Atelier plaidoyer National	Les parlementaires, le SG aux affaires de la mer, les institutions publiques au niveau national, les OSC locales et nationales engagées dans le domaines de l'écotourisme marin et la pêche, les pêcheurs, les artisans et artisanes, la communauté locale	L'ANDDCVS	De 01/01/2022 à 01/31/2022
Atelier de clôture	Toutes les parties prenantes	L'ANDDCVS, L'AC2D et AJEM	De 5/1/2022 à 5/30/2022
Communication sur le projet sur les réseaux sociaux et dans les médias	Le public large	L'ANDDCVS, L'AC2D et AJEM	De 3/1/2021 à 5/30/2022
Diffusion du film documentaire "Sea Djerba Up"	Le public large	L'ANDDCVS, L'AC2D et AJEM	A partir du 4/1/2022

15. **Ressources et responsabilités:** Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrés à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités?

Le responsable communication aura la charge de chapoter le plan de mobilisation, il sera appuyé par le chef de projet, le responsable technique du projet et le chargé de la Blue cabane. Les équipes mises par l'ANDDCVS, l'AC2D et l'AJEM pour le projet assureront aussi le suivi de l'exécution du plan de mobilisation.

Environ 30 % du budget global seront dédiés à la mobilisation et ce à travers les rubriques : consultancies (engagement des experts pour la mobilisation des partenaires), suppliers (production des différents supports de communication), travel and specialevents (à travers l'organisations des ateliers et des différents étapes) et communication.

- 16. Mécanisme de résolution des différends:** Tous les projets qui déclenchent une politique de sauvegarde doivent fournir aux communautés locales et aux autres parties prenantes intéressées des moyens leur permettant de faire état d'un différend avec le bénéficiaire, l'équipe de mise en œuvre régionale concernée, le Secrétariat du CEPF ou la Banque mondiale. Les communautés locales affectées doivent être informées des objectifs de la subvention et de l'existence d'un mécanisme de résolution des différends. Les coordonnées du bénéficiaire, de l'Équipe de mise en œuvre régionale et du Responsable des subventions du CEPF doivent être rendues publiques, au travers d'affiches, de panneaux, d'avis publics ou d'autres moyens appropriés en langue(s) locale(s). Les différends relatifs au bénéficiaire doivent être communiqués à l'Équipe de mise en œuvre régionale et au Responsable des subventions du CEPF dans les 15 jours, et accompagnés d'une proposition de réponse. Si le plaignant n'est toujours pas satisfait de la réponse donnée, le différend peut être soumis directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) ou par e-mail. Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse reçue du Secrétariat du CEPF, le différend peut être soumis à la Banque mondiale, au bureau local de la Banque mondiale. Veuillez décrire le mécanisme de résolution des différends que vous allez utiliser pour votre projet, et comment vous allez veiller à ce que les parties prenantes en aient connaissance.

Les différends relatifs au bénéficiaire doivent être communiqués à l'Équipe de mise en œuvre régionale et au Responsable des subventions du CEPF dans les 15 jours, et accompagnés d'une proposition de réponse. Si le plaignant n'est toujours pas satisfait de la réponse donnée, le différend peut être soumis directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) ou par e-mail. Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse reçue du Secrétariat du CEPF, le différend peut être soumis à la Banque mondiale, au bureau local de la Banque mondiale

- 17. Suivi et reporting:** Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes. Localement, ce sont les CCC qui assureront la communication sur les rapports des résultats activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées. De même les réseaux sociaux seront utilisés pour communiquer sur les différents résultats du projet. Pour les administrations et les associations locales, le courrier électronique sera utilisé pour communiquer sur tous les rapports du projet